



Règlement du tournoi

E V E R Y B A D - 16 et 17 janvier 2027

Article 1 : Organisateur et autorisation :

Le tournoi par équipe est organisé par le club **ANDUZE BADMINTON CLUB** dans la halle du lycée Jacques Prévert, 1, place Lucie Aubrac, 30320 Saint Christol les Alès. Il est autorisé par la FFBad sous le numéro : 2601254

Le Geo du tournoi est M. Tristan BELLOSTA le JA du tournoi est M. Stéphane TEIL.

Article 2 : Règlement général des compétitions :

Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques » qui seront disponibles sur le lieu du tournoi.

Article 3 : Conditions d'inscription :

Le jour du tournoi, tout participant doit être en règle avec la FFBad et être en possession de sa licence joueur à jour et ne doit pas faire l'objet d'une sanction de type carence sportive par la FFBad.

Article 4 : Sanctions, forfait et remplacement :

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi.

Les droits d'inscription seront remboursés en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Article 5 : Règlement médical :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin mentionnant les dates et le nom du tournoi.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad). En cas de contrôle antidopage positif consécutif au tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 6 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires :

Une tenue de badminton (maillot et short), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque **Forza 6000**.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, serviette, boisson, alimentation, etc...). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'accord du Juge Arbitre.

Article 7 : Format de la compétition : tournoi par équipes

La compétition sera un tournoi par équipes de 4 à 8 joueurs. Chaque équipe sera constituée au minimum de 2 hommes et 2 femmes et au maximum de 4 hommes et 4 femmes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine.

Les rencontres seront composées de quatre matchs : un double homme, un double dame et deux mixtes.

Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit deux matchs par rencontre. L'ordre des matchs privilégié sera DH, DD, MX1, MX2.

Le tournoi sera organisé sous le principe d'un tournoi par équipes. Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition.

Article 7.1 : Séries

Les équipes engagées seront réparties par l'organisation dans 2, 3 ou 4 séries.

La base de répartition dans les équipes sera faite en fonction de la valeur de chaque équipe.

Le meilleur classement de double ou mixte parmi tous les joueurs de l'équipe déterminera la série dans laquelle sera affectée l'équipe.

Un minimum de 4 équipes sera nécessaire pour maintenir une série.

Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Limiter le nombre d'équipe maximum dans chaque série
- Scinder des séries en deux en fonction des classements en cas d'inscriptions excessives dans une série
- Regrouper deux séries en cas de faible nombre d'inscriptions dans une série
- Ne pas accepter l'inscription d'une équipe si son niveau ne permet pas de l'intégrer dans une série (niveau trop élevé ou trop faible)

IMPORTANT

La répartition définitive des équipes dans les séries sera faite par l'organisation qui s'efforcera de respecter au mieux 2 principes :

- L'équilibre des niveaux dans chaque série
- Un nombre satisfaisant d'équipes dans chaque série

Article 7.2 : Valeur des équipes

Pour arbitrer la répartition des équipes dans les séries, l'organisation utilisera le tableau ci-dessous (on ne tient pas compte des points de la cote CPPH).

La valeur d'une équipe sera égale au total des points des deux meilleurs garçons et des deux meilleures filles de l'équipe, en prenant en compte leur meilleur classement entre double et mixte.

En cas d'égalité, la somme exacte des points CPPH des 4 meilleurs joueurs de l'équipe servira à départager.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
N1	12	R4	9	D7	6	P10	3
N2	11	R5	8	D8	5	P11	2
N3	10	R6	7	D9	4	P12	1
						NC	0

Article 7.3 : Valeur des mixtes

La moyenne des classements de mixte des joueurs du mixte 1 devra être supérieur ou égal à celui des joueurs du mixte 2. Les valeurs des mixtes seront calculées à l'aide du tableau de l'Article 7.2.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement en double mixte.

A valeur égale deux mixtes pourront être inversés : par exemple une paire D7/D9 équivaut à une paire R6/P10.

Article 7.4 : Date de référence des classements joueurs

Pour application des Articles 7.1, 7.2 et 7.3 :

- Les classements pris en comptes seront ceux obtenus à la date du samedi 09 janvier 2027.
- La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs.

Article 7.5 Attribution des points

Par match	Victoire	1 point
	Défaite ou Forfait	0 point
Par rencontre	Victoire	2 points
	Égalité	1 point
	Défaite ou Forfait	0 point

Article 7.6 Départage pour le gain du tournoi

Pour le gain du tournoi, si des équipes restaient à égalité, elles seront départagées avec les critères suivants :

Rencontre particulière : les deux équipes se sont rencontrées lors du tournoi, l'équipe ayant gagné cette rencontre sera déclarée vainqueur du tournoi (si une égalité a eu lieu lors de la rencontre, le départage se fera selon match average puis set average puis points average du tournoi).

Article 7.7 Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre.

Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle (et respectant les articles 3 à 6 du règlement) ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés). Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé. (cf Article 7.6 Attribution des points).

Article 7.8 Remise des compositions d'équipe

Dans un souci de gain de temps au lancement du tournoi, les compositions d'équipes pour le 1^{er} tour de ronde seront remises avant le tournoi :

Chaque capitaine recevra la liste des joueurs/équipes ainsi que le tirage au sort avec la lettre de convocation.

Chaque capitaine devra envoyer sa composition par retour de mail avant le vendredi 08 janvier 2027.

Article 8 : Modalités d'inscription

Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement effectuées sur le site [Badnet](#). Le montant des frais d'inscription est fixé à 100 € par équipe, indépendamment du nombre de joueurs de l'équipe, à régler directement via le site [badnet](#). La date limite d'inscription est fixée au 02 janvier 2027. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Article 9 : Têtes de série et tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le 05 janvier 2027. Il n'y aura pas de têtes de série.

Article 10 : Échéancier

L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque et cela à chaque jour de la compétition. Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Il devra en informer son capitaine d'équipe, le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra être de retour dans le gymnase 1 heure avant le début de la prochaine rencontre.

Les joueurs disposeront de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter leur match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 11 : Plateau de jeu :

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- Les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain,
- Les coachs (2 par équipe au maximum) assis derrière le terrain du côté de leur joueur et sur le terrain lors des pauses
- Les membres du comité d'organisation
- Le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- Le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre

Si la disposition du plateau de jeu le permet, et pour respecter le principe de convivialité du tournoi, les équipiers pourront être autorisés au bord des terrains pour encourager leurs joueurs sans perturber les rencontres.

Le Juge Arbitre pourra annuler cette dernière disposition si des abus sont constatés.

Article 12 : Arbitrage et juge arbitrage :

Les décisions du juge arbitre ainsi que celles de ses adjoints et des arbitres seront sans appel. Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis du Juge Arbitre durant la compétition.

Les matchs seront en auto arbitrage ou arbitrés par un arbitre officiel et désigné par le juge arbitre durant l'ensemble du tournoi. Tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre en cas de litige.

Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre.

Article 13 : Fautes et lets :

Au service, un volant qui touche les filins ou la structure des panneaux de basket (au plafond) sera considéré let la première fois.

Dans le jeu, tout volant touchant une structure sera considéré faute.

Article 14 : Responsabilité :

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant les deux jours de la compétition.

Article 15 : Responsabilité des joueurs mineurs :

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur. Le représentant doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge et doit rester présent pendant toute la durée où ces mineurs sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 16: Adoption du règlement :

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles. Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.